





### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## I.- OBJET:

La société SUP REDAC, sarl (ci-après dénommée « SUP REDAC ») est une société française immatriculée en France au RCS de PARIS sous le numéro de SIREN 499 526 051 00028, dont le siège social est situé au 4 place LOUIS Armand, Tour de l'horloge, 75 012 PARIS. La sarl SUP REDAC a pour objet les services aux entreprises et aux particuliers dans le domaine des études, du conseil et de l'action en communication, par tous les moyens existants et à venir. Elle représente à ce titre en France la société américaine LVE ITS, LLC immatriculée dans l'État du Nevada sous le numéro de licence #NV20141205075, et dans la ville d'Henderson sous le numéro 2014301786, dont le siège social est situé 9550 S. Eastern Av. Suite 253, HENDERSON NV 89074 et distribue auprès de ses clients les services de cette dernière.

SÚP REDAC commercialise les services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC. LVE ITS intervient principalement en tant qu'intermédiaire dans les relations entre ses utilisateurs (ci-après désignés par « les Clients » ou au singulier « le Client ») et leurs fournisseurs de produits, ou prestataires de services, dans un périmètre déterminé par la ville de Las Vegas et le Comté de Clark situés dans le Nevada.

Toute demande ou commande passée, de manière directe ou indirecte (par téléphone, courrier, Internet, télécopie ou SMS), aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC ou de conseil opérés par SUP REDAC implique l'adhésion, sans restriction ni réserve du Client à ces Conditions Générales de Vente, lesquelles prévalent sur tout autre document diffusé par SUP REDAC (brochure, catalogue : etc.

Le renoncement ponctuel et exceptionnel ou l'annulation d'une condition des Conditions Générales de Vente de la part de SUP REDAC n'implique aucunement une renonciation ou une annulation des autres conditions des Conditions Générales de Vente.

Aucune autre condition non inscrite à ces Conditions Générales de Vente ne saurait être opposable à SUP REDAC sans un accord express et préalable, que cette condition ait été ou non portée à la connaissance de SUP REDAC par le Client.

Le Client doit être capable de contracter et de s'engager en son nom propre ou au nom de son entreprise pour accepter ces Conditions Générales d'Utilisation. Le Client sera mis en relation avec des prestataires de service. Il lui appartient de consulter leurs Conditions Générales d'Utilisation et de les accepter expressément.

# II. - SOUSCRIPTION AUX SERVICES:

## 1) Souscription personnelle

La souscription aux services de conciergerie privée réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC est strictement personnelle.

Chaque Client est responsable de sa souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie , et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucune autre personne que celles mentionnées dans la liste des bénéficiaires des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie et désignées au moment de la mise en place du contrat ne l'utilise en son nom. Il est expressément interdit de faire un usage professionnel d'une souscription aux services souscrits à titre personnel. Il est expressément interdit de faire un usage personnel d'une souscription aux services souscrits à titre professionnel. La souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie pour plusieurs personnes ou pour plusieurs membres d'une même entreprise fait l'objet d'une proposition commerciale spécifique multi-porteur.

Le Client ne peut transférer et faire bénéficier un tiers d'une commande passée auprès de SUP REDAC, sans un accord préalable et exprès de SUP REDAC, et selon le cas, du fournisseur.

Dans un souci de qualité, les appels passés auprès de SUP REDAC sont susceptibles d'être enregistrés dans un but d'amélioration de la qualité de service.

# 2) Acceptation de souscription

Les demandes de souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC sont soumises à une acceptation préalable de SUP REDAC. SUP REDAC s'engage à notifier au Client l'acceptation de sa souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC dans un délai de 72 heures ouvrées suivant sa demande. Chaque Client s'engage à fournir à SUP REDAC, au moment de la souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC, des informations exactes. Toute information manquante pourra entraîner un retard de validation de la souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC. SUP REDAC ne saura être tenue responsable des conséquences de toute information considérée comme erronée ou mensongère renseignée par le Client. Tout changement des données personnelles doit être communiqué, de façon volontaire, à SUP REDAC dans les plus brefs délais.

## 3) Types de souscription

SUP REDAC propose plusieurs types de souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC qui donnent droit à des niveaux de service différents. Ces souscriptions se déclinent au travers des offres suivantes :

a) Pack accompagnement bronze

1





Dès sa souscription au pack accompagnement bronze le Client bénéficie :

- d'un service téléphonique d'accompagnement dans la préparation de son déplacement (hors recherche de vol et d'hôtel) ;
- d'un service téléphonique de conseil dans la programmation de son séjour ;
- d'un brief d'accueil le jour de son arrivée ;
- d'un service téléphonique de recherche de prestataires spécialisés (coursier, imprimeur, traiteurs, coiffeurs, guides, interprète, avocats, etc.) de 8h à 20h, pendant toute la durée de son séjour ;
- d'un service de réservation de billets de transport, de places de spectacle, de pass évènement, de tables de bar/night-club, de tables de restaurant, de véhicules avec chauffeur, d'activités, de salles de réunions, etc. ;
- de la validation des compétences professionnelles, et de la demande d'attestations des qualifications et d'assurances requises auprès des prestataires spécialisés et des établissements proposés, si cela s'avère nécessaire;
- d'un service d'assistance téléphonique 24/7 en cas de situation d'extrême urgence (accident, vol, arrestation, etc.).

La souscription par le Client au pack accompagnement bronze n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- les petits déjeuners et les repas ;
- les coûts d'accès aux infrastructures proposées par l'hôtel dont le paiement est obligatoire ;
- les transports locaux ;
- le prix des places de spectacle et des pass évènement ;
- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents établissements (effectuées par LVE ITS);
- le règlement des coûts facturés par chacun des établissements réservés par LVE ITS ;
- les avances de paiement demandées par les prestataires spécialisés ;
- le règlement des prestations réalisées par les prestataires spécialisés ;
- les pourboires :
- la garantie de pouvoir satisfaire à n'importe quelle demande ;
- les coûts d'assistance et des services de conciergerie qui demandent une intervention physique de nos équipes et nécessitent des déplacements. Ils donnent lieu à une facturation complémentaire calculée sur une base forfaitaire par heure d'intervention;
- les coûts de télécommunication du client ;
- les assurances rapatriements ;
- la prise en charge médicale ;
- les assurances nécessaires en cas de recours contre un prestataire ou un établissement conseillés, en cas de litiges commerciaux, de perte, de vol ou d'accident ;
- les assurances annulation ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack accompagnement bronze.

La souscription au pack accompagnement bronze qui permet au Client de bénéficier des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire fixe valable pour un séjour d'une durée continue de 2 à 3 jours (2 nuits) passés dans la ville de Las Vegas.

Les services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC sur place peuvent être prolongés par la souscription de journées supplémentaires, chacune facturée sur une base journalière fixe.

## b) Pack accompagnement silver

Dès sa souscription au pack accompagnement silver le Client bénéficie des mêmes services que ceux délivrés par la souscription au pack accompagnement bronze auxquels s'ajoutent les services suivants :

- les transferts aéroport/hôtels à Las Vegas ;
- un brief d'accueil le jour de l'arrivée à l'hôtel;
- un auto-tour de la ville.

 $La \ sous cription \ par \ le \ Client \ au \ pack \ accompagnement \ silver \ n'int\`egre \ pas \ (liste \ non \ exhaustive):$ 

- les petits déjeuners et les repas ;
- les coûts d'accès aux infrastructures proposées par l'hôtel dont le paiement est obligatoire ;
- les transports locaux ;
- le prix des places de spectacle et des pass évènement ;
- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents établissements (effectuées par LVE ITS) ;
- le règlement des coûts facturés par chacun des établissements réservés par LVE ITS ;
- les avances de paiement demandées par les prestataires spécialisés ;
- le règlement des prestations réalisées par les prestataires spécialisés ;
- les pourboires ;
- la garantie de pouvoir satisfaire à n'importe quelle demande ;
- les coûts d'assistance et des services de conciergerie qui demandent une intervention physique de nos équipes et nécessitent des déplacements. Ils donnent lieu à une facturation complémentaire calculée sur une base forfaitaire par heure d'intervention ;
- les coûts de télécommunication du client ;
- les assurances rapatriements ;
- la prise en charge médicale ;
- les assurances nécessaires en cas de recours contre un prestataire ou un établissement conseillés, en cas de litiges commerciaux, de perte, de vol ou d'accident ;
- les assurances annulation ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack accompagnement silver.

La souscription au pack accompagnement silver qui permet au Client de bénéficier des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire fixe valable pour un séjour d'une durée continue de 2 à 3 jours (2 nuits) passés dans la ville de Las Vegas.

Tel: (001) (702) 818 1770

Fax: (001) (702) 818 1771

Web site: www.lve-its.com

Rusiness Licence : #NIV20141205075





Les services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC sur place peuvent être prolongés par la souscription de journées supplémentaires, chacune facturée sur une base journalière fixe.

#### c) Pack easy hotel

Le Client ayant souscrit au pack accompagnement bronze ou au pack accompagnement silver peut, s'il le souhaite, souscrire en complément au pack easy hotel, en l'ajoutant à son panier.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique afin de préciser sa demande.

Par la souscription au pack easy hotel, le client bénéficie d'un service (réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC) de recherche et de suggestion d'hôtels et de solution d'hébergement dans la ville de Las Vegas et le Comté de Clark.

La souscription par le Client au pack hotel n'intègre pas la réservation d'un hôtel ou d'une solution d'hébergement.

La souscription au pack easy hotel, qui permet au Client de bénéficier d'un service (réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC) de recherche et de suggestion d'hôtels et de solution d'hébergement dans la ville de Las Vegas et le Comté de Clark, est facturée sur une base forfaitaire fixe.

#### d) Pack easy vol

Le Client ayant souscrit au pack accompagnement bronze ou au pack accompagnement silver peut, s'il le souhaite, souscrire en complément au pack easy vol, en l'ajoutant à son panier.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique afin de préciser sa demande.

Par la souscription au pack easy vol, le client bénéficie d'un service (réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC) de recherche et de suggestion de vols à destination de Las Vegas et de conseils pratiques.

La souscription par le Client au pack vol n'intègre pas la réservation d'un billet.

La souscription au pack easy vol qui permet au Client de bénéficier service (réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC) de recherche et de suggestion de vols à destination de Las Vegas et de conseils pratiques est facturée sur une base forfaitaire fixe.

## e) Pack voyage gold

Dès sa souscription au pack voyage gold le Client bénéficie des mêmes services que ceux délivrés par la souscription au pack accompagnement silver auxquels s'ajoutent les services suivants :

- la recherche et la réservation d'une chambre double dans un établissement hôtelier de Las Vegas.

La souscription par le Client au pack voyage gold n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- les petits déjeuners et les repas ;
- les coûts d'accès aux infrastructures proposées par l'hôtel dont le paiement est obligatoire ;
- les transports locaux ;
- le prix des places de spectacle et des pass évènement ;
- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents établissements (effectuées par LVE ITS) ;
- le règlement des coûts facturés par chacun des établissements réservés par LVE ITS ;
- les avances de paiement demandées par les prestataires spécialisés ;
- le règlement des prestations réalisées par les prestataires spécialisés ;
- les pourboires ;
- la garantie de pouvoir satisfaire à n'importe quelle demande ;
- les coûts d'assistance et des services de conciergerie qui demandent une intervention physique de nos équipes et nécessitent des déplacements. Ils donnent lieu à une facturation complémentaire calculée sur une base forfaitaire par heure d'intervention;
- les coûts de télécommunication du client ;
- les assurances rapatriements ;
- la prise en charge médicale ;
- les assurances nécessaires en cas de recours contre un prestataire ou un établissement conseillés, en cas de litiges commerciaux, de perte, de vol ou d'accident ;
- les assurances annulation ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack voyage gold.

Avant toute souscription au service pack voyage gold le Client remplit un formulaire détaillé, afin de fournir toutes les informations nécessaires à la présentation d'un budget personnalisé.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique, afin de préciser sa demande.

Le traitement de la demande du Client donne lieu à la présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC. La présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire d'un montant égal à celui facturé dans le cadre d'une souscription au pack easy hotel.

Le Client souscrit au service pack voyage gold par la validation du budget personnalisé présenté par SUP REDAC.

Dans le cadre de la souscription au service pack voyage gold par le Client, LVE ITS se charge d'effectuer au nom du Client toutes les réservations nécessaires auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services sélectionnés par LVE ITS et validés par le Client.

Le service de réservation alors rendu par LVE ITS en tant qu'intermédiaire entre le Client et ses fournisseurs de produits et prestataires de services est facturé sur une base forfaitaire égale au montant de la souscription au pack accompagnement silver.

Dans le cadre spécifique d'une souscription au pack voyage gold par le Client, SUP REDAC propose au Client d'effectuer le paiement en direct des fournisseurs de l'offre d'hébergement validée par le Client. Les contrats de réservation sont tous établis au nom du Client qui a souscrit au pack voyage gold. Il en reste le seul et unique titulaire, engageant ainsi sa responsabilité. Le paiement en direct des fournisseurs de l'offre d'hébergement validée par le Client ne peut être réalisé par LVE ITS qu'à la seule et unique condition que le Client ait préalablement payé à LVE ITS les sommes correspondant aux montants respectifs indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le Client.

Aucune réservation ne pourra être garantie sans le paiement préalable par le Client (à LVE ITS ou aux fournisseurs de produits ou prestataires de services) des sommes indiquées dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le client.

La souscription au pack voyage gold permet au Client de bénéficier des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposé par SUP REDAC.

Tel: (001) (702) 818 1770

Fax: (001) (702) 818 1771

Web site: www.lve-its.com

Rusiness Licence : #NIV20141205075





Le montant de facturation forfaitaire lié à la présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est alors déduit de la facturation finale du service pack voyage gold proposé par SUP REDAC.

f) Pack voyage platinum

Dès sa souscription au pack voyage platinum le Client bénéficie des mêmes services que ceux délivrés par la souscription au pack voyage gold auxquels s'ajoutent les services suivants :

- la recherche et la réservation des vols à destination de Las Vegas.

La souscription par le Client au pack voyage platinum n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- les petits déjeuners et les repas (sauf demande contraire du client)
- les coûts d'accès aux infrastructures proposées par l'hôtel dont le paiement est obligatoire ;
- les transports locaux ;
- le prix des places de spectacle et des pass évènement ;
- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents établissements (effectuées par LVE ITS);
- le règlement des coûts facturés par chacun des établissements réservés par LVE ITS ;
- les avances de paiement demandées par les prestataires spécialisés ;
- le règlement des prestations réalisées par les prestataires spécialisés ;
- les pourboires :
- la garantie de pouvoir satisfaire à n'importe quelle demande ;
- les coûts d'assistance et des services de conciergerie qui demandent une intervention physique de nos équipes et nécessitent des déplacements. Ils donnent lieu à une facturation complémentaire calculée sur une base forfaitaire par heure d'intervention;
- les coûts de télécommunication du client ;
- les assurances rapatriements ;
- la prise en charge médicale ;
- les assurances nécessaires en cas de recours contre un prestataire ou un établissement conseillés, en cas de litiges commerciaux, de perte, de vol ou d'accident :
- les assurances annulation :
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack voyage platinum.

Avant toute souscription au service pack voyage platinum le Client remplit un formulaire détaillé, afin de fournir toutes les informations nécessaires à la présentation d'un budget personnalisé.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique, afin de préciser sa demande.

Le traitement de la demande du Client donne lieu à la présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC. La présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire d'un montant égal à celui facturé dans le cadre d'une souscription au pack easy hotel et au pack easy vol réunis.

Le Client souscrit au service pack voyage platinum par la validation du budget personnalisé présenté par SUP REDAC.

Dans le cadre de la souscription au service pack voyage platinum par le Client, LVE ITS se charge d'effectuer au nom du Client toutes les réservations nécessaires auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services sélectionnés par LVE ITS et validés par le Client.

Le service de réservation alors rendu par LVE ITS en tant qu'intermédiaire entre le Client et ses fournisseurs de produits et prestataires de services est facturé sur une base forfaitaire égale au montant de souscription du pack accompagnement silver.

Dans le cadre spécifique d'une souscription au service pack voyage platinum par le Client, SUP REDAC propose au client d'effectuer le paiement en direct des fournisseurs de l'offre d'hébergement et de l'offre de vol validées par le Client. Les contrats de réservation sont tous établis au nom du Client qui a souscrit au pack voyage platinum. Il en reste le seul et unique titulaire engageant ainsi sa responsabilité. Le paiement en direct des fournisseurs de l'offre d'hébergement et de l'offre de vol validées par le Client ne peut être réalisé par LVE ITS qu'à la seule et unique condition que le Client ait préalablement payé à LVE ITS les sommes correspondant aux montants respectifs indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le Client.

Aucune réservation ne pourra être garantie sans le paiement préalable par le Client (à LVE ITS ou aux fournisseurs de produits ou prestataires de services) des sommes indiquées dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le client.

La souscription au pack voyage platinum permet au Client de bénéficier des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC.

Le montant de facturation forfaitaire lié à la présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est alors déduit de la facturation finale du service pack voyage platinum proposé par SUP REDAC.

## - ATTENTION -

En vertu de l'article L.211-17 du Code du tourisme (français), la responsabilité de plein droit définie à l'article L.211-16 du même code, ne s'applique pas pour les opérations de réservation ou de vente, conclues à distance ou non, n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2 du Code du tourisme, relatives soit à des titres de transport aérien, soit à d'autres titres de transport sur ligne régulière.

Conformément à l'article L.211-2 du Code du tourisme (français), constitue un forfait touristique (ou un package / un séjour) la prestation :

- résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement et représentant une part significative dans le forfait;
- b) dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ;
- vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris.

SUP REDAC ne commercialise pas de forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2. SUP REDAC n'est pas immatriculée auprès du Registre des Opérateurs de Voyages. Conformément à l'article L.211-17 du Code du tourisme (français), SUP REDAC échappe à une responsabilité de plein droit pour toutes les opérations de réservation ou de vente n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2 du Code du tourisme (français). SUP REDAC agit comme intermédiaire entre le Client et les fournisseurs de produits ou prestataires de services dans la vente de prestations seules (billets d'avion, hébergement ou location de voitures).

La réservation des vols est opérée par une agence de voyage partenaire agréée, qui offre toutes les garanties et assurances nécessaires et obligatoires proposées par les agences de voyages agréées. Toutes les informations relatives à l'agence de voyage partenaire sont disponibles sur simple demande du Client adressée





par voie électronique ou téléphonique. Les contrats de réservation et de vente de prestations sont tous enregistrés au nom du Client et sont soumis à l'acceptation par le Client des Conditions Générales d'Utilisation proposées par le fournisseur de produits et prestataires de services.

#### g) Pack aide à l'installation

Dans le cadre de sa souscription au pack aide à l'installation dans la ville de Las Vegas et le Comté de Clark réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC le Client bénéficie des services suivants :

- un rendez-vous physique ou téléphonique de présentation du projet par le Client à SUP REDAC ;
- une étude de premier niveau de la faisabilité du projet par LVE ITS ;
- un retour d'appréciation sur le projet par SUP REDAC
- une présentation de budget personnalisé pour l'accompagnement, par des experts ou des prestataires spécialisés.

La souscription au pack aide à l'installation dans la ville de Las Vegas et le Comté de Clark n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- la mise en place d'un processus d'installation ;
- l'organisation de rendez-vous avec des experts et des prestataires spécialisés ;
- la réalisation de démarches administratives ;
- la garantie de la faisabilité du projet ;
- la mise en relation avec des acteurs de la ville de Las Vegas et du Comté de Clark ;
- une quelconque responsabilité de SUP REDAC dans la prise de décision finale du Client et ses conséquences ;
- un engagement sur l'obtention des autorisations nécessaires à l'installation (immigration, licence professionnelle, etc. ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack aide à l'installation.

La souscription au pack aide à l'installation réalisé par LVE ITS et proposé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire fixe. SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique.

### h) Pack accompagnement aides à l'export

Dans le cadre de sa souscription au pack accompagnement aides à l'export proposé par SUP REDAC, le Client bénéficie des services suivants :

- un rendez-vous physique ou téléphonique de présentation du projet par le Client à SUP REDAC;
- une étude de premier niveau sur l'éligibilité du projet par SUP REDAC ;
- un retour d'appréciations sur le projet par SUP REDAC ;
- une présentation de budget personnalisé pour l'accompagnement par des experts ou des prestataires spécialisés ;

La souscription au pack accompagnement aides à l'export n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- le montage des dossiers d'obtention des aides ;
- la mise en relation avec des experts et des prestataires spécialisés ;
- la réalisation de démarches administratives ;
- la garantie de l'éligibilité du projet et un engagement sur l'obtention des aides ;
- une quelconque responsabilité de SUP REDAC dans la prise de décision finale du Client et ses conséquences :
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack aide à l'installation.

La souscription au pack accompagnement aides à l'export proposé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire fixe.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique.

## i) Organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark

Avant toute souscription au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark, le Client remplit un formulaire détaillé, afin de fournir toutes les informations nécessaires à la présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC au Client.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique, afin de préciser sa demande.

Le traitement de la demande du Client donne lieu à la présentation d'un budget personnalisé présenté par SUP REDAC. La présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire d'un montant égal à la souscription d'un pack accompagnement bronze.

Le Client souscrit au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark par la validation du budget personnalisé présenté par SUP REDAC.

Dans le cadre de la souscription au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark par le Client, LVE ITS se charge d'effectuer au nom du Client toutes les réservations nécessaires auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services sélectionnés par LVE ITS et validés par le Client.

Dans le cadre spécifique d'une souscription au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark par le Client, SUP REDAC propose au Client d'effectuer le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client. Les contrats de réservation sont tous établis au nom du Client qui a souscrit au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark. Il en reste le seul et unique titulaire, engageant ainsi sa responsabilité.

Le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client ne peut être réalisé par LVE ITS qu'à la seule et unique condition que le Client ait préalablement payé à LVE ITS les sommes correspondant aux montants respectifs indiqués dans le budget personnalisé présenté par LVE ITS et validé par le Client.

Aucune réservation ne pourra être garantie sans paiement préalable par le Client à LVE ITS ou aux fournisseurs de produits ou prestataires de services des montants indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le client.

La souscription au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark permet au Client de bénéficier des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC.

Les services d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark rendus par LVE ITS, en tant qu'intermédiaire entre le Client et ses fournisseurs de produit et prestataires de services, sont facturés sur une base forfaitaire égale à 10 % du montant global du budget personnalisé présenté par SUP REDAC au Client.

Le montant de facturation forfaitaire lié à la présentation d'un budget personnalisé présenté au Client par SUP REDAC est alors déduit de la facturation finale du service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark proposé par SUP REDAC.

Dans le cadre de sa souscription au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark proposé par SUP REDAC, le Client bénéficie :

Sup rédac / Sr reporting 4 place Louis Armand Tour de l'Horloge 75 603 PARIS cedex 12 tel: +33 (0)1 72 76 25 11 fax: +33 (0)1 70 24 82 19 Siret: 499 526 051 00028 RCS Paris - APE 70217 LVE ITS 9550 S. Eastern Av. Suite 253 Tel: (001) (702) 818 1770 Fax: (001) (702) 818 1771 Web site : www.lve-its.com

Web site: www.lve-its.com
Rusiness Licence: #NV/20141205075





- d'un rendez-vous physique ou téléphonique de présentation du projet par le Client à SUP REDAC
- de la recherche de fournisseurs de produits et de prestataires de services spécialisés présentant les qualifications nécessaires ;
- de l'étude des offres de fournisseurs de produits et de prestataires de services spécialisés présentant les qualifications nécessaires ;
- du suivi des règlements ;
- du suivi de la préparation, de la livraison des produits et de la réalisation des prestations ;
- de la validation des factures ;
- des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie ;
- d'une intervention de LVE ITS en tant qu'intermédiaire dans les relations entre le Client et les fournisseurs de produits ou prestataires de services.

Dans le cadre d'une souscription au service d'organisation d'un évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark par le Client, SUP REDAC peut intégrer à son offre de services le paiement en direct des fournisseurs de produits et des prestataires de services référencés dans la présentation du budget personnalisé proposé par SUP REDAC et validés par le client. Les contrats de réservation et les commandes de produits et de prestations de service sont tous établis au nom du Client. Il en reste le seul et unique titulaire, engageant ainsi sa responsabilité.

La souscription par le Client au service d'organisation d'évènement à Las Vegas et dans le Comté de Clark n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents fournisseurs de produits et des prestataires de services (effectuées par LVE ITS)
- le règlement des coûts facturés par chacun des établissements réservés par LVE ITS ;
- les avances de paiement demandées par les prestataires spécialisés ;
- le règlement des prestations réalisées par les prestataires spécialisés ;
- les pourboires :
- la garantie de pouvoir satisfaire à n'importe quelle demande ;
- les coûts d'assistance et de services de conciergerie qui demandent une intervention physique de nos équipes et nécessitent des déplacements. Ils donnent lieu à une facturation complémentaire calculée sur une base forfaitaire par heure d'intervention;
- les coûts de télécommunication du client ;
- les assurances rapatriements ;
- la prise en charge médicale ;
- les assurances nécessaires en cas de recours contre un prestataire ou un établissement conseillés, en cas de litiges commerciaux, de perte, de vol ou d'accident ;
- les assurances annulation ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription aux services d'organisation d'évènement sur Las Vegas et dans le Comté de Clark.

## j) Pack contact CES

Dans le cadre de sa souscription au pack contact CES proposé par SUP REDAC, le Client bénéficie des services suivants :

- un rendez-vous physique ou téléphonique de présentation du projet par le Client à SUP REDAC ;
- une étude du projet et des attentes du Client par SUP REDAC ;
- un retour d'appréciations sur le projet par SUP REDAC ;
- la recherche de fournisseurs de produits et de prestataires de services spécialisés présentant les qualifications nécessaires ;
- l'étude des offres de fournisseurs de produits et de prestataires de services spécialisés présentant les qualifications nécessaires ;
- une présentation de budget personnalisé pour l'accompagnement par des experts ou des prestataires spécialisés ;
- la mise en relation avec des experts et des prestataires spécialisés.

La souscription au pack contact CES proposé par SUP REDAC n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- une étude de marché;
- le montage des dossiers ;
- la préparation de votre stand ;
- la mise en œuvre de votre projet ;
- une représentation commerciale ;
- le suivi de la préparation, de la livraison des produits et de la réalisation des prestations ;
- la validation des factures ;
- le suivi des règlements ;
- la réalisation de démarches administratives ;
- la garantie de la faisabilité du projet ;
- une quelconque responsabilité de SUP REDAC dans la prise de décision finale du Client et ses conséquences ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au pack contact CES.

La souscription au pack contact CES proposé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire fixe.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique.

Le traitement de la demande du Client donne lieu à la présentation d'un budget personnalisé présenté par SUP REDAC.

Le Client peut, s'il le souhaite, par la validation du budget personnalisé présenté par SUP REDAC souscrire au service proposé par SUP REDAC de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations.

Dans le cadre de la souscription au service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC par le Client, SUP REDAC se charge d'effectuer au nom du Client toutes les actions nécessaires auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services sélectionnés par SUP REDAC et validés par le Client.

Dans le cadre de sa demande de souscription au service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC, le Client bénéficie des services suivants :

- un suivi de la préparation, de la livraison des produits et de la réalisation des prestations ;
- la validation des factures ;
- le suivi des règlements ;

6

Tel: (001) (702) 818 1770

Fax: (001) (702) 818 1771

Web site: www.lve-its.com

Rusiness Licence : #NIV20141205075





- une intervention de SUP REDAC en tant qu'intermédiaire dans les relations entre le Client et les fournisseurs de produits ou prestataires de services

Dans le cadre spécifique d'une souscription au service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC par le Client, SUP REDAC propose au Client d'effectuer le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client. Les contrats de réservation sont tous établis au nom du Client qui a souscrit au service de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC. Il en reste le seul et unique titulaire engageant ainsi sa responsabilité.

Le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client ne peut être réalisé par SUP REDAC qu'à la seule et unique condition que le Client ait préalablement payé à SUP REDAC les sommes correspondant aux montants respectifs indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le Client.

Aucune réservation ne pourra être garantie sans le paiement préalable par le Client (à SUP REDAC ou aux fournisseurs de produits ou prestataires de services) des montants indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le client.

Le service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC, en tant qu'intermédiaire entre le Client et ses fournisseurs de produits et prestataires de services, est facturé sur une base forfaitaire égale à 10 % du montant global du budget personnalisé présenté par SUP REDAC au Client.

La souscription par le Client au service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations n'intègre pas (liste non exhaustive) :

- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents fournisseurs de produits et des prestataires de services (effectuées par SUP REDAC)
- le règlement des coûts facturés par chacun des fournisseurs de produits et des prestataires de services ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au service de suivi de préparation, de livraison des produits et de réalisation des prestations proposé par SUP REDAC.

k) Conditions d'accès aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC

Quelle que soit la souscription de service choisie par le Client, ce dernier ne bénéficie des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC qu'une fois le paiement effectué du montant de la base forfaitaire fixée correspondante, et indiquée dans les paragraphes précédents. La réception du paiement déclenche l'ouverture des droits aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC.

l) Support de communication/marketing

Avant toute souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export, le Client adresse une demande par voie électronique ou téléphonique à SUP REDAC.

SUP REDAC accuse réception de la demande du client et entre en contact avec le Client dans un délai de 72 h par voie électronique ou téléphonique, afin de préciser sa demande.

Le traitement de la demande du Client donne lieu à la présentation d'un budget personnalisé présenté par SUP REDAC. La présentation d'un budget personnalisé par SUP REDAC est facturée sur une base forfaitaire d'un montant égal à la souscription d'un pack accompagnement bronze.

Le Client, par la validation du budget personnalisé présenté par SUP REDAC, souscrit au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export.

Dans le cadre de la souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export par le Client, SUP REDAC se charge d'effectuer au nom du Client toutes les réservations nécessaires auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services sélectionnés par SUP REDAC et validés par le Client.

Dans le cadre spécifique d'une souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export par le Client, SUP REDAC propose au Client d'effectuer le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client. Les contrats de réservation sont tous établis au nom du Client qui a souscrit au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export. Il en reste le seul et unique titulaire engageant ainsi sa responsabilité.

Le paiement en direct des fournisseurs de produits et prestataires de services proposés dans le budget personnalisé et validés par le Client ne peut être réalisé par SUP REDAC qu'à la seule et unique condition que le Client ait préalablement payé à SUP REDAC les sommes correspondant aux montants respectifs indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le Client.

Aucune réservation ne pourra être garantie sans le paiement préalable par le Client à SUP REDAC ou aux fournisseurs de produits ou prestataires de services des montants indiqués dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validé par le client.

Le service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export rendu par SUP REDAC en tant qu'intermédiaire entre le Client et ses fournisseurs de produit et prestataires de services est facturé sur une base forfaitaire égale à 10 % du montant global du budget personnalisé présenté par SUP REDAC au Client

Le montant de facturation forfaitaire lié à la présentation d'un budget personnalisé présenté au Client par SUP REDAC est alors déduit de la facturation finale du service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export proposé par SUP REDAC.

Dans le cadre de sa demande de souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export proposé par SUP REDAC, le Client bénéficie des services suivants :

- un rendez-vous physique ou téléphonique de présentation de la demande par le Client à SUP REDAC ;
- une étude du projet par SUP REDAC ;
- une proposition technique et commerciale d'accompagnement par des experts ou des prestataires spécialisés ;
- un suivi de réalisation des supports de communication/marketing destinés à l'export ;
- la validation des factures ;
- une intervention de SUP REDAC en tant qu'intermédiaire dans les relations entre le Client et les fournisseurs de produits ou prestataires de services.

Dans le cadre d'une souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export, SUP REDAC peut intégrer à son offre de services le paiement en direct des fournisseurs de produits et des prestataires de services référencés dans le budget personnalisé présenté par SUP REDAC et validés par le client. Les contrats de réservation et les commandes de produits et de prestations de service sont tous établis au nom du Client. Il en reste le seul et unique titulaire engageant ainsi sa responsabilité.

La souscription par le Client au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export n'intègre pas (liste non exhaustive) :

Tel: (001) (702) 818 1770 Fax: (001) (702) 818 1771 Web site : www.lve-its.com Rusiness Licence : #NV20141205075





- les versements d'acomptes et d'arrhes pour garantir les réservations auprès des différents fournisseurs de produits et des prestataires de services par SUP REDAC
- le règlement des coûts facturés par chacun des fournisseurs de produits et des prestataires de services ;
- et par extension tous les services et produits qui ne sont pas indiqués dans la liste des services dont bénéficie le Client lors de sa souscription au service d'élaboration des supports de communication/marketing destinés à l'export.

## III. - ANNULATION

SUP REDAC se réserve le droit d'annuler ou de suspendre une souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC à sa seule initiative, sans mise en demeure préalable, en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse, de comportement préjudiciable aux intérêts de SUP REDAC, de falsification des informations transmises à SUP REDAC ou aux prestataires, par le Client ou par tout tiers agissant pour le compte du Client.

SUP REDAC se réserve la possibilité de rembourser partiellement ou non au Client le montant correspondant à sa souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie .

Aucune indemnité ne peut être demandée à SUP REDAC.

### IV. - PRIX

SUP REDAC se réserve le droit de revoir ses prix à tout moment.

## V. - PAIEMENT D'UNE SOUSCRIPTION

Le paiement d'une souscription par le Client au service pack accompagnement bronze, pack accompagnement silver, pack easy vol, pack easy hotel, pack aides à l'installation, pack accompagnement aides à l'export, pack contact CES peut se faire :

- soit directement en ligne depuis le site web www.lveits.com
- soit par chèque ou par virement, après que la demande de souscription adressée par le Client à SUP REDAC par voie électronique ou téléphonique ait été prise en compte.

Le paiement d'une demande de présentation de budget personnalisé adressée par le Client à SUP REDAC préalable à une souscription au service pack voyage gold, pack voyage platinum, organisation d'évènement, élaboration des supports de communication/marketing s'effectue par chèque ou par virement dès que la demande de présentation d'un budget personnalisé adressée par le Client à SUP REDAC par voie électronique ou téléphonique a été prise en compte.

Le paiement d'une souscription par le Client au service pack voyage gold, pack voyage platinum, organisation d'évènement, élaboration des supports de communication/marketing s'effectue par chèque ou par virement dès que la présentation du budget personnalisé adressée par SUP REDAC au Client par voie électronique ou téléphonique a été validée par le Client.

En cas de non-paiement du montant de la souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie aux échéances convenues, SUP REDAC se réserve le droit d'annuler toute demande de souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être demandée de la part du Client.

En cas de non-paiement préalable du Client des sommes nécessaires et exigées par les fournisseurs et prestataires pour pouvoir procéder aux réservations, à l'achat de produits ou à la commande de prestation de services, SUP REDAC se réserve le droit de suspendre la commande auprès des fournisseurs de produit et des prestataires de services sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être demandée de la part du Client.

Les montants de souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie dont l'ouverture des droits a été déclenchée par une demande expresse du Client non payés restent dus intégralement, et donne à SUP REDAC le droit de poursuivre le Client en justice pour obtenir le paiement avec exigibilité à titre de pénalité d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

L'accès au paiement et à la souscription des services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC est soumis à l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

## VI. – UTILISATION DES SERVICES

Une fois la souscription aux services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC du Client activée, il peut transmettre ses requêtes par téléphone, e-mail ou par l'intermédiaire de site(s) Internet(s) ou d'application(s) mobile(s) mis à sa disposition.

Dans le cadre du traitement des requêtes transmises par le Client, LVE ITS n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire entre le Client et les fournisseurs de produits et prestataires de services. Les demandes de prestataires sont réalisées par LVE ITS au nom et pour le compte du Client auprès des prestataires dans le cadre d'un mandat confié par le Client à SUP REDAC, validé dans le cadre de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, et valable pour les demandes formulées à LVE ITS et exécutées dans le cadre et selon les modalités prévues aux présentes conditions générales.

LVE ITS communique auprès des prestataires au nom du Client. Le Client peut, s'il le désire, entrer en contact directement avec le fournisseur ou prestataire de service.

Les dépenses auprès des différents fournisseurs sont faites au nom et pour le compte du Client.

Application du régime des débours - article 267 II 2° du CGI :

Le Client a accès à des avantages et des bénéfices négociés auprès des prestataires et/ou fournisseurs sélectionnés par LVE ITS.

Les prestataires/ou fournisseurs sont toutefois libres de modifier à tout moment leurs conditions commerciales et SUP REDAC ne pourra être tenu responsable des changements effectués.

## VII. - RESTRICTIONS

Les requêtes transmises à LVE ITS doivent respecter le cadre légal et éthique.
 En cas de non-respect, LVE ITS est autorisé à ne pas donner suite à la requête.

Tel: (001) (702) 818 1770 Fax: (001) (702) 818 1771 Web site: www.lve-its.com Rusiness Licence: #NV20141205075





L'accès aux produits et services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. LVE ITS ne traitera aucune requête en infraction avec la loi en vigueur dans le pays d'exécution, et les bonnes mœurs.

- b) Les commandes passées auprès de LVE ITS s'entendent sous réserve de disponibilité auprès des prestataires. En cas d'indisponibilité d'un service, LVE ITS s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour proposer des prestations de rechange.
  - En cas de non-acceptation des solutions de rechange par le Client, LVE ITS procédera à l'annulation pure et simple de la demande. Aucune indemnité ne pourra être demandée par le Client dans ce cas.
- Pour qu'une commande soit définitivement prise en compte, LVE ITS peut exiger une validation écrite par voie électronique du Client. Le Client accepte que ces documents électroniques (e-mail, SMS, enregistrements...) fassent office de commande et soient utilisés comme justificatifs.

#### VIII. - PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES

Les produits et services seront facturés au Client sur la base des tarifs indiqués des prestataires sélectionnés.

Le Client peut soit procéder lui-même directement au paiement d'un prestataire et/ou fournisseur, soit demander et autoriser LVE ITS à utiliser sa carte de paiement à distance afin de procéder au paiement d'un prestataire et/ou fournisseur.

La validation par le Client de la proposition transmise par LVE ITS en réponse à sa requête vaut acceptation de débit sur la carte de paiement du Client du montant de la commande.

Le Client devra s'assurer que les détails de sa carte de paiement sont corrects et qu'il dispose des fonds disponibles sur son compte bancaire aux fins de pourvoir au paiement des prestations et/ou produits commandés.

Dès validation de la commande, le Client s'engage à régler la prestation dans les meilleurs délais. En cas de retard de paiement, SUP REDAC ne saurait être tenu responsable de l'évolution des disponibilités et des tarifs des produits et/ou des services commandés.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront susceptibles d'être appliquées, soit par SUP REDAC au taux de 10 % calculé sur une base mensuelle, soit par le fournisseur concerné sur la base de ses propres Conditions Générales d'Utilisation. Tous les professionnels (à l'exclusion des particuliers) soumis aux règles relatives aux délais de paiement figurant au Code de commerce devront verser une indemnité de 40 € (art. D. 441-5 C.Com) lorsqu'ils paient une facture après l'expiration du délai de paiement (Directive européenne 2011 / 7 du 16/02/2011 et Art. 121 Loi du 22 mars 2012).

Certains types de demandes pourront générer des frais de traitement supplémentaires.

Le Client autorise dès à présent SUP REDAC à lui refacturer ces frais et l'autorise à prélever ces frais sur sa carte de paiement. En aucun cas SUP REDAC n'effectuera de paiements pour les commandes de ses Clients.

Le paiement se fera selon les Conditions Générales d'Utilisation du fournisseur. Le règlement pourra se faire selon des conditions différentes, sous réserve d'information préalable au Client.

## VIII. - NON-UTILISATION DES SERVICES

En cas de non-utilisation des prestations liées à une souscription de services d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC, aucun remboursement ne pourra être demandé.

## IX. - DEMANDES

- a) **Shopping:** Sur sa demande, LVE ITS peut effectuer des achats au nom du client. Un forfait horaire de 45 € par heure de mise en disponibilité d'un membre du personnel LVE ITS est facturé (toute heure entamée est due).
- b) Restaurants et Clubs: Pour certaines réservations de clubs et de restaurants, le Client autorise LVE ITS à utiliser sa carte de paiement pour garantir les réservations.
- c) **Billetterie:** LVE ITS met en œuvre les meilleurs moyens pour trouver des billets pour tous les évènements auxquels le client souhaite assister auprès de ses prestataires et/ou fournisseurs partenaires
  - Dans le cas où l'évènement affiche complet dans les billetteries traditionnelles, LVE ITS peut faire appel à des prestataires spécialisés. Les prix proposés initialement sont alors susceptibles d'être majorés et leurs montants différents de la valeur apparente et indiquée sur les billets. Cette différence correspond à des frais d'agence, de gestion et/ou administratifs. Toute demande de réservation confirmée est ferme et définitive. Les places réservées ne peuvent être ni annulées, ni reportées, ni modifiées, ni même échangées. Le Client est tenu de vérifier la date et l'heure du spectacle ou de l'évènement, le producteur ou l'organisateur étant susceptible de les modifier sans préavis. SUP REDAC n'est pas responsable de la perte des billets ou de leur mauvais acheminement par voie postale.
  - De même SUP REDAC ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'annulation ou du report d'un spectacle ou d'un évènement. En cas d'annulation ou report par l'artiste, le producteur ou l'organisateur, quelle que soit la circonstance, SUP REDAC ne pourra être tenu qu'au remboursement de la valeur faciale des billets, sous réserve de l'obtention du remboursement auprès du producteur ou de l'organisateur.
- d) Taxis: En cas d'absence du Client au rendez-vous prévu au moment de la commande et plus généralement si le taxi ne charge pas la course du fait du Client (« non-charge »), ce dernier sera redevable du montant forfaitaire exigé par le taxi au titre de son dédommagement. Le non-paiement des sommes dues à cet effet dans un délai de dix (10) jours nets pourra entraîner la suspension d'accès aux demandes de taxis.
- e) Voyages: En vertu de l'article L.211-17 du Code du tourisme (français), la responsabilité de plein droit définie à l'article L.211-16 du même code, ne s'applique pas pour les opérations de réservation ou de vente, conclues à distance ou non, n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2 du Code du tourisme, relatives soit à des titres de transport aérien, soit à d'autres titres de transport sur ligne régulière.

Conformément à l'article L.211-2 du Code du tourisme (français), constitue un forfait touristique (ou un package / un séjour) la prestation :

- o résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement et représentant une part significative dans le forfait ;
- o dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ;
- o vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris.

SUP REDAC ne commercialise pas de forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2. SUP REDAC n'est pas immatriculée auprès du Registre des Opérateurs de Voyages. Conformément à l'article L.211-17 du Code du tourisme (français), SUP REDAC échappe à une responsabilité de plein droit pour toutes les opérations de réservation ou de vente n'entrant pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article L.211-2 du Code du tourisme (français). SUP REDAC agit comme intermédiaire entre le Client et les fournisseurs de produits ou prestataires de services dans la vente de prestations seules (billets d'avion, hébergement ou location de voitures).

Tel: (001) (702) 818 1770 Fax: (001) (702) 818 1771 Web site: www.lve-its.com Rusiness Licence: #NI/20141205075





## X. - ENGAGEMENT

SUP REDAC s'engage à répondre aux requêtes formulées par le Client, quelles qu'elles soient, en un minimum de temps et s'engage à lui fournir ses conseils par rapport à celles-ci.

SUP REDAC agit comme un intermédiaire et se charge de représenter le Client auprès des prestataires et/ou fournisseurs.

De par la nature même de son activité, SUP REDAC est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

#### XI. - RESPONSABILITÉS

Le Client reconnaît et accepte que SUP REDAC agisse en conformité avec la demande du Client telle qu'elle a été exprimée.

SUP REDAC ne peut donc être tenue responsable en cas d'erreur dont le client serait, de quelque façon que ce soit, à l'origine.

SUP REDAC ne peut être tenue responsable de ses recommandations quant au choix d'un prestataire. SUP REDAC est autorisé à annuler ou refuser les commandes d'un Client avec lequel existerait un litige.

SUP REDAC ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (perturbations, grève des transports, des communications ou des services postaux, inondation, incendie ou panne informatique, etc.) ainsi que le définit le Code civil.

Les prestataires et/ou fournisseurs sont responsables des services, produits ou bénéfices qu'ils proposent au Client.

SUP REDAC ne pourra être tenue responsable de la mauvaise exécution d'une commande. En cas de revendication, le Client devra s'adresser directement aux prestataires concernés.

La responsabilité de SUP REDAC sera en tout état de cause limitée au montant de l'adhésion aux services au moment du litige.

#### X. - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

SUP REDAC s'engage à respecter scrupuleusement la confiance que ses Clients lui accordent.

SUP REDAC protège les informations personnelles que ses Clients peuvent être amenés à lui transmettre dans le cadre de leur souscription au service d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie proposé par SUP REDAC. L'utilisation de ces informations personnelles est réservée exclusivement à un usage interne. Conformément aux obligations légales et en conformité avec la CNIL, SUP REDAC conserve ces informations dans les conditions légales.

Ces informations ne sont accessibles qu'au personnel de SUP REDAC. Elles ne sont utilisées qu'à des fins en accord avec les raisons pour lesquelles les clients les ont communiquées.

Conformément à l'article 27 de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données qui les concernent auprès de l'entité SUP REDAC avec laquelle ils sont en relation, et ce dans les conditions prévues par l'article 34 de ladite loi.

#### XI. - DIFFAMATION

Conformément à la loi du 29 juillet 1881, la société SUP REDAC se réserve le droit de poursuivre toute personne qui serait auteur d'une injure ou d'une diffamation à son égard. Toute allégation ou imputation d'un fait qui porterait atteinte à l'honneur ou à la considération de la société SUP REDAC, qu'elle soit effectuée par voie directe ou par voie de reproduction est susceptible de poursuites.

## XII. - PROTECTION DE LA MARQUE ET DES DROITS DE SUP REDAC

La marque « SUP REDAC » est une marque déposée sur laquelle SUP REDAC jouit d'un droit exclusif d'exploitation.

Toute reproduction, usage ou apposition de la marque sans l'accord préalable de SUP REDAC est interdit, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à faire un usage personnel et non commercial des informations contenues dans les documents et le site web diffusés par SUP REDAC.

## XIII. - RÉTRACTATION, RÉCLAMATION

- a) Rétractation: Conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour faire valoir son droit à rétractation auprès de SUP REDAC et ce, à compter du lendemain de la confirmation de souscription au service d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Ce recours à l'annulation est sans frais et peut ne pas être motivé. Cette renonciation donnera lieu au remboursement intégral des frais de souscription au service d'assistance à l'organisation d'événement et de conciergerie réalisés par LVE ITS et proposés par SUP REDAC qui aurait déjà été payée par le Client et à l'obligation de renvoi par le Client, à ses frais, de tous les documents et éléments matériels transmis plus tôt par SUP REDAC.
  - Cette disposition ne peut pas être applicable aux frais engagés auprès des fournisseurs de produits et des prestataires de services auprès desquels des commandes ont déjà été passées.
- b) **Réclamation :** Si les réponses qui sont données au Client par son interlocuteur habituel ne satisfont pas à sa demande, le Client peut adresser sa réclamation à au Service Client : SUP REDAC 4 place Louis Armand Tour de l'horloge 75603 PARIS cedex 12.

## XIV. - LITIGE ET LOI APPLICABLE

La loi applicable aux relations contractuelles entre SUP REDAC et ses Clients est la Loi française exclusivement.

En cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité du Client pourra être engagée.

En cas de litige, le Client s'engage à s'adresser à SUP REDAC en priorité afin de trouver une solution amiable. À défaut de solution amiable, toute contestation concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation sera soumise aux tribunaux français, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.

Fait à : le : CACHET SOCIETE

Fax: (001) (702) 818 1771 Web site: www.lve-its.com Rusiness Licence: #NV20141205075

Tel: (001) (702) 818 1770





Signature et bon pour accord (\*):

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Tel: (001) (702) 818 1770 Fax: (001) (702) 818 1771 Web site : www.lve-its.com Rusiness Licence : #NV/20141205075